



**ÉCOLE de DROIT
de TOULOUSE**

Communiqué de presse, Toulouse, le 05 octobre 2026

Nicolas Guillou, juge de la Cour pénale internationale, devient le parrain de la nouvelle promotion de la European School of Law (ESL)

Chaque année, l'ESL de l'Université Toulouse Capitole nomme un parrain ou une marraine pour sa nouvelle promotion d'étudiants. Pour l'année 2026-2027, l'ESL est honorée d'accueillir Nicolas Guillou, juge français de la Cour pénale internationale, placé sous sanctions américaines depuis août 2025, comme parrain de la promotion. Un point presse sera organisé à l'UT Capitole le vendredi 9 octobre à 8h45, en amont de la rentrée solennelle de l'ESL.

À l'aube de sa 13^e année, l'*European School of Law* met la **souveraineté européenne** au cœur de sa rentrée solennelle. Cette thématique, au carrefour de nombreux enjeux, sera développée durant la cérémonie du vendredi 9 octobre, en présence de Nicolas Guillou, ainsi que durant le point presse qui la précédera.

Pour participer à ce point presse, merci de confirmer votre présence par mail ou par téléphone, aux coordonnées ci-dessous

Une rentrée pas comme les autres

En lien direct avec la dimension européenne et internationale de l'ESL, la thématique de cette cérémonie de rentrée solennelle et le profil de Nicolas Guillou renforcent l'engagement de la *European School of Law* au service des valeurs européennes, partagé par l'Université Toulouse Capitole et son École de droit de Toulouse. Afin de témoigner de cet engagement et de transmettre ces valeurs aux étudiants et anciens de l'ESL, une conférence de M. Guillou sera au cœur de cette cérémonie qui débutera à 9h30.

La souveraineté européenne et l'État de droit au cœur du débat

Durant cette rentrée solennelle, la présence de Nicolas Guillou, juge de la Cour pénale internationale (CPI) depuis 2024, mettra en lumière les conséquences concrètes du manque de souveraineté européenne, dont il est désormais devenu expert, malgré lui. En effet, en août 2025, Nicolas Guillou ainsi que cinq autres juges et trois procureurs de la CPI ont été placés sous sanctions américaines, en raison de leur approbation des mandats d'arrêt internationaux émis contre le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et son ministre de la Défense de l'époque, Yoav Gallant. Ces sanctions américaines, généralement réservées aux groupes terroristes et mafieux, l'empêchent depuis plus de deux ans d'accéder au système bancaire international ainsi qu'à de très nombreuses applications et services assurés par des entreprises américaines, dont l'hégémonie rend leur interdiction particulièrement impactante.

« C'est en bâtissant une souveraineté européenne ambitieuse que nous [bâtissons] un État de droit international. » Nicolas Guillou.

Contact presse :

Simon Leveque - Presse Université Toulouse Capitole - simon.leveque@ut-capitole.fr / 06 21 27 81 88